

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

Convocation a été adressée le 10 septembre 2019 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 17 septembre 2019 à 20 h 30 dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- 1) Point sur les travaux en cours
- 2) Décisions d'Urbanisme
- 3) Informations et questions diverses

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 10 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

PRESENTS : M. Serge CABAR Maire

Mme Valérie MINIER 1^{ère} Adjointe

M. Jacques FALLIERO 2^{ième} Adjoint

M. Jean SERRUS 3^{ième} Adjoint

Mme Françoise LALLART-GROC- M. Didier LACABANNE

M. Michel BERGON - M. André LATAPIE

Absent-excuse : M. Guillaume NOGRABAT

Absent : M. Bruno PARADE

Secrétaire de Séance : Jacques FALLIERO

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 1) Choix prestataire travaux STEP
- 2) Demande de subvention
- 3) Modification délibération N°2019-31
- 4) Vote de crédits supplémentaires BP 2019
- 5) DETR 2019 changement d'affectation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

2019_33 : TRAVAUX STEP – RÉHABILITATION DES LITS PLANTÉS DE ROSEAUX

Suite à l'appel d'offres, clos le 5 août 2019, AMO Environnement, maître d'œuvre pour ces travaux, nous a remis l'analyse détaillée des prestations fournies conformément au cahier des charges.

Deux entreprises ont répondu : La COLAS et La SOGEP. Leurs propositions prennent en compte l'option : *Reprise des dégradations du béton, y compris radier regard, fournitures et pose d'une passerelle.*

La proposition de la SOGEP est la mieux disante et se décompose comme suit :

- 1) Avec option : 68 530.00 € HT
- 2) Sans option : 50 555.00 € HT

Au vu de ces données, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés de :

- retenir la Société SOGEP 65100 ADE, pour les travaux de Réhabilitation *des lits plantés de roseaux de la STEP d'AYZAC-OST*, définie comme ci-dessous :

Montant des travaux sans option : 50 555.00 € HT, soit 60 666.00 € TTC.

- mandate Monsieur le maire pour signer le marché correspondant.

2019_34 : DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Dans l'objectif d'optimiser le fonctionnement de la STEP et le traitement des boues, le Conseil Municipal a fait appel à M. Christian DUVAL, Consultant Indépendant pour AMO environnement à PAU.

Ce dernier a réalisé une étude et établi un devis de travaux sur les casiers de récupération des boues.

- Étude préalable établie par AMO Environnement pour un montant de **2 390.00 € HT**
- Maîtrise d'œuvre par AMO Environnement pour un montant de **3 300 € HT.**

Suite au choix du prestataire concernant les travaux, il convient déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et de l'Agence de l'EAU.

Montant du devis de l'Entreprise SOGEP choisie pour effectuer les travaux de Réhabilitation *des lits plantés de roseaux de la STEP* : **50 555.00 € HT**

Coût total de l'opération : 56 245.00 € HT

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès de ces partenaires.
- décide d'inscrire ces dépenses au budget communal de 2019.

2019_35 : DETR 2019

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2019-04 du Conseil Municipal en date du 20 février 2019, il avait été décidé de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2019 pour la réfection énergétique des 4 logements communaux situés Rue de l'Eglise à AYZAC-OST.

Par courrier reçu le 13 juin 2019, Monsieur le Préfet nous informe, avoir réservé à la Commune la somme de 25 000 € afin d'accompagner cette réalisation.

Une consultation des entreprises a été lancée le 2 juillet 2019 - Date limite de dépôt des offres : 05 août 2019.

Deux offres relatives aux travaux de plomberie et chauffage ont été reçues.

Une seule offre concernant les menuiseries a été reçue, celle-ci s'avérant supérieure à l'estimation.

Ces consultations ont été déclarées sans suite.

Monsieur le Maire propose de relancer une nouvelle mise en concurrence et de reporter ces travaux courant 2020.

Vu l'urgence d'effectuer les travaux de la réhabilitation des lits plantés de roseaux de la Station d'Épuration dans un souci de santé publique et l'offre de l'Entreprise de la SOGEP étant satisfaisante : **50 555.00 € HT**, il propose de demander à M. le Préfet de modifier l'affectation de la somme de 25 000 € réservée à la Commune pour les consacrer en 2019 à ces travaux, la Commune étant en mesure de donner rapidement l'ordre de service correspondant.

Le Conseil Municipal après discussion, décide à l'unanimité des membres présents :

De mandater Monsieur le Maire pour solliciter ces modifications d'attribution de subvention auprès des services de l'Etat

2019_36 : VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
618	Divers	-200.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2019_37 : CRÉATION EMPLOI PERMANENT – AVANCEMENT DE GRADE Mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien emploi

M. Le Maire rappelle les délibérations N°2019-30 et 2019-31 concernant les avancements de grade et la création d'emplois permanents.

Le Conseil Statutaire du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées en date du 12 septembre 2019 nous informe que les conditions, *pour bénéficier de l'avancement de grade de l'Adjoint Technique Principal 2^{ième} classe au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe*, ne sont pas remplies (*pas assez d'ancienneté dans le grade actuel, possibilité en juillet 2022*). Il

convient donc de modifier la délibération N°2019-31 comme suit :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2019.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création des emplois correspondants au grade d'avancement,
- La suppression des emplois d'origines.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée,

- **La création d'un emploi de Rédacteur principal 1^{ère} classe** à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} décembre 2019.
- **La suppression d'un emploi Rédacteur principal 2^{ième} classe** à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires.
- **Le maintien d'un emploi d'Adjoint Technique principal de 2^{ième} classe** à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 6 novembre 2019 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 00

Délibérations :

2019_33 : TRAVAUX STEP – REHABILITATION DES LITS PLANTES DE ROSEAUX

2019_34 : DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

2019_35 : DETR 2019

2019_36 : VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

2019_37 : CRÉATION EMPLOI PERMANENT – AVANCEMENT DE GRADE

Mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien emploi

Serge CABAR		Valérie MINIER	
Jacques FALLIERO		André LATAPIE	
Françoise LALLART-GROC		Guillaume NOGRABAT	Absent
Didier LACABANNE		Bruno PARADE	Absent
Michel BERGON		Jean-Baptiste SERRUS	